

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX  
DELIBERATIONS  
DU COLLEGE COMMUNAL  
SEANCE DU 28 FÉVRIER 2023**

Présents :

P. GODIN - Bourgmestre-Président;  
N. LEVÊQUE, D. QUADFLIEG, A. EVRARD, M. LEGRAND - Echevins;  
A. BAIVERLIN, Président du CPAS;  
S. GRAULICH, Directeur général f.f.

**Objet : ENVIRONNEMENT - 637.2 - Projet des 3ème Plans de gestion des Districts Hydrographiques Wallons - Enquête publique - Avis**

**LE COLLEGE COMMUNAL,**

Vu la Directive-cadre sur l'Eau (DCE : 2000/60/CE) du 23/10/2000 établissant un cadre légal pour la gestion des eaux dans l'ensemble de l'Europe et prévoyant notamment l'établissement de Plans de gestion en vue de protéger, d'améliorer et de restaurer les masses d'eau de surface et souterraine et devant être mis à jour de manière régulière ;

Considérant que cette directive vise que toutes les masses d'eau soient de bonne qualité d'ici 2027 ;

Attendu que les premiers et deuxièmes plans de gestion ont été approuvés dans leur version définitive respectivement les 27 juin 2013 et 28 avril 2016 par le Gouvernement Wallon qui est l'Autorité compétente pour la mise en oeuvre de la Directive-cadre sur l'EAU dans les parties wallonnes des districts hydrographiques internationaux de la Meuse, de l'Escaut, du Rhin et de la Seine ;

Vu l'enquête publique portant sur le projet des 3èmes Plans de Gestion des Districts Hydrographiques Wallons (PGDH3) lancée du 2 novembre 2022 jusqu'au 2 mai 2023 ;

Attendu que le Collège peut émettre un avis sur les documents soumis à enquête publique dans les 4 mois après le début de celle-ci, à savoir pour le 2 mars 2023, et qu'à défaut d'avis celui-ci est réputé favorable ;

Considérant que les PGDH3 soumis à l'enquête publique sont structurés comme suit :

- Projet du PGDH3
- Le programme de mesures afin d'atteindre les objectifs visés
- Brochure de synthèse
- Rapport des incidences environnementales

Considérant les objectifs environnementaux, pour les eaux de surface et pour les eaux souterraines, attendus pour 2027 sont de tendre (ou de maintenir) le "bon état" ;


Considérant que le programme de mesures proposé permet de réduire toutes les pressions s'exerçant sur les différentes masses d'eau afin de pouvoir atteindre les objectifs environnementaux fixés.

**DÉCIDE :**

D'émettre un avis favorable sur le projet des 3ème Plans de Gestion des Districts Hydrographiques Wallons ;

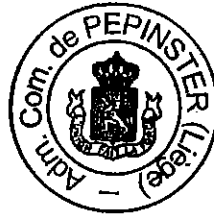
D'envoyer le présent avis par courriel à [eau@spw.wallonie.be](mailto:eau@spw.wallonie.be).

**Le Directeur Général f.f.,  
(s) Sophie GRAULICH**

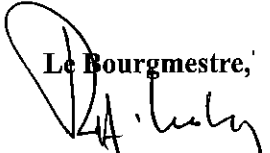
**Le Directeur Général f.f.,**  
  
**Sophie GRAULICH**

**Par le Collège,**

**Pour extrait conforme,  
Pepinster, le 28 février 2023**



**Le Bourgmestre-Président,  
(s) Philippe GODIN**

**Le Bourgmestre,**  
  
**Philippe GODIN**